



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
18 DECEMBRE 2025**

20H00

**SALLE DES FETES DE CERSAY
VAL EN VIGNES**

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures à la salle des fêtes de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Val en Vignes.

Date de convocation du conseil municipal : 20 novembre 2025

PRESENTS : AZARIAS Isabelle, DUGAS Luc-Jean, GUILLOT Christophe, GRIVAUT Frédéric, GUILLOTEAU Catherine, HERVE Audrey, JADAUD Emma, TOCREAU Laurent, WISNIEWSKI Richard, POIRIER Charles, GIREAUD Patrick, GRIVAUT Dominique, GERFAULT Sylvie

ABSENTS AVEC PROCURATION : BRÉMAUD Isabelle donne procuration à TOCREAU Laurent

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSÉS : AUDOIN Stéphanie, HÉMARD Emmanuelle, FALOURD Audrey, LEFEVRE Aurore, BRÉMAUD Isabelle ; RAYMOND Christophe

NOMBRE DE PERSONNES EN EXERCICE : 20

NOMBRE DE PERSONNES PRESENTES : 13

NOMBRE DE PROCURATIONS : 1

NOMBRE DE VOTANTS : 14

En préambule

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Aux termes de l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur TOCREAU Laurent, membre du conseil municipal, nommé en début de séance.

1. MODIFICATION DES TARIFS LOCATION DE SALLES SALLE GENERATION BSP/SALLE ANNEXE MASSAIS

Vu la délibération du 02 décembre 2024,

Considérant la nécessité de modifier les tarifs de la salle annexe de Massais, qui ne diffèrentent pas le tarif habitants « commune » et « hors commune »

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Valider les tarifs ci-dessous présentés :
 - 140 € HORS COMMUNE (WEEK-END)
 - 100 € COMMUNE (WEEK-END)

MASSAIS		
• Salle annexe	140	100
• Commune	100	70
Grat.	70	70
100	45	70
140	100	100

Location d'un repas		
100	50	50
140	100	100
140	140	140
100	70	70

FINANCES

2. DM5 – BUDGET 2025

Les crédits ouverts et prévus aux articles du Budget Principal pour l'exercice 2025 étant insuffisants sur certains articles ou, au contraire, trop importants sur certains autres articles, il est nécessaire de voter les virements et les crédits supplémentaires définis ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°5 - BUDGET PRINCIPAL VAL EN VIGNES

Section	Chapitre	Compte	Intitulé	Depenses	Recettes
Fonctionnement					
	023	023	Virement à la section d'investissement	-001	
Fonctionnement					
				-001	-001

Section	Chapitre / opération	Compte	Intitulé	Depenses	Recettes
	041	231	Immobilisations en cours	10 000,001	
	607	231	Immobilisations en cours	403 434,861	
	021	021	Virement de la section de fonctionnement	-001	
	041	238	Immobilisations en cours	10 000,001	
investissement	13	1323	Subventions - Département	7 644,861	
	13	13258	Subventions - Autres groupements	-6 658,511	
	13	1328	Subventions - Autres	6 658,511	
	13	1328	Subventions - Autres	395 850,001	
				413 494,861	413 494,861

Le conseil municipal décide de à l'unanimité d' :

- Approuver les virements de crédits indiqués ci-dessus,
- Autoriser M. le Maire ou, à défaut, son représentant, à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision modificative,
- Imputer les modifications afférentes sur le budget général.

3. ECOLE DE MASSAIS – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT REHABILITATION ECOLE DE MASSAIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations CM 20250102/ CM 20250103 / CM 20250104 du 13 janvier 2025 approuvant les demandes de subventions pour l'opération « Réhabilitation de l'école de Massais » ;

CONSIDERANT les modifications nécessaires à apporter au plan de financement en termes de subventions ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- APPROUVER les modifications à apporter au plan de financement du projet telles que définies ci-après :

Dépenses		Recettes			
Dépenses globales		Aides des collectivités territoriales			
Nature	Montant € HT	Nom de la collectivité	Montant de la subvention	Aide sollicitée/acquise	% de l'aide dans les recettes globales
STRUCTURE	456 400,00	FEDER	400 000,00	SOLLICITEE	19%
BLOC HORS D'EAU&D'AIR	407 000,00	DSIL			0%
CORPS D'ETAT SECONDAIRES	538 400,00	DETR	300 000,00	ACQUIS	14%
LOTS FLUIDES	522 500,00	Fonds Vert	200 000,00	ACQUIS	10%
		EPCI- Com com du thouarsais	45 000,00	ACQUIS	2%
					0%
					0%
Autres subventions					
Sous total Travaux	1 924 300,00	SIEDS	286 200,00	ACQUIS	14%
		CAF	270 000,00	ACQUIS	13%
Maitrise d'œuvre	150 000,00	FOND CHENE/5	125 850,00	ACQUIS	6%
Assistance à maîtrise d'ouvrage		FOND CHENE/6	38 400,00	SOLLICITEE	2%
Maîtrise d'œuvre spécialisée					0%
Contrôleur technique coordinateur sécurité					0%
etc...	1 000,00				0%
Sous total prestations	151 000,00	Autofinancement	410 050,00		20%
TOTAL Dépenses	2 075 300,00	TOTAL Recettes	2 075 300,00		100%

RESSOURCES HUMAINES/AFFAIRES SCOLAIRES

4. AUTORISATION DE RECRUTEMENT ET DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS POUR PROCEDER A L'ENQUETE DE RENCENSEMENT 2026 DE LA COMMUNE DE VAL EN VIGNES

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 juin 2025 annonçant que l'INSEE a programmé le recensement des habitants de Val en Vignes en 2026 et que l'enquête se déroulera du 15 janvier 2026 au 14 février 2026,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 juin 2025 autorisant le maire à désigner un coordonnateur communal et deux suppléants

Vu l'arrêté municipal RH 2025-56 du 29 juillet 2025 nommant Nathalie Brandy coordonnateur communal et Luc-Jean Dugas et Catherine Emauré coordonnateurs suppléants

Vu la nécessité de recruter des agents recenseurs,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter 5 agents recenseurs en tant que vacataires, dans les conditions ci-après :
 - Tâche à exécuter : effectuer les opérations de recensement de la population 2020,
 - Période d'exécution : du 06/01/2026 (1ère ½ journée de formation) au 14 février 2026,
 - Proposition du montant de la vacation : 7.50 € / logement,
 - Forfait pour les deux ½ journées de formation : 80.00 €,
 - Forfait déplacement durant la mission : 120.00 €,
 - Remboursement frais de déplacements pour les formations sur la base d'indemnités kilométriques fixées par arrêté ministériel, sur présentation d'un état frais
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget

ARRETES / DÉCISIONS DU MAIRE

a) Droit de préemption (alinéa 15° de la délibération du 16 avril 2014) :

27/11/2025	DIA0790632500029	Impasse du Moulin à vent Bouillé Saint Paul 79290 VAL EN VIGNES	044AD225 044AD230	Non exercice du droit de préemption
28/11/2025	DIA07902500030	6 Rue de Bellevue Cersay 79290 VAL EN VIGNES	D1029	Non exercice du droit de préemption

b) Décisions du maire

Réf. et dénomination
 DECISION DU MAIRE N43-CLOTURE REGIE BIBLIOTHEQUE.pdf

c) Arrêtés du maire

Réf. et dénomination

 G2025-16 Arrêté enquête publique

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

A Val en Vignes,

Le 18 décembre 2025

Le Maire Christophe GUILLOT



Le secrétaire de séance,

TOCREAU Laurent

Conseiller Municipal

